

# Année 2015



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
**Services administratifs**  
9 bis, rue Jules Guesde - BP 63 - 59 730 Solesmes  
Tél. 03 27 70 74 30 - Fax. 03 27 70 74 31  
Courriel : [contact@ccpays-solesmois.fr](mailto:contact@ccpays-solesmois.fr)

**Service Environnement**  
Ligne directe : 03 27 74 44 41  
Contact : [gestion-dechets@ccpays-solesmois.fr](mailto:gestion-dechets@ccpays-solesmois.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
**Services administratifs**  
9 bis, rue Jules Guesde - BP 63 - 59 730 Solesmes  
Tél. 03 27 70 74 30 - Fax. 03 27 70 74 31  
Courriel : [contact@ccpays-solesmois.fr](mailto:contact@ccpays-solesmois.fr)

**Service Environnement**  
Ligne directe : 03 27 74 44 41  
Contact : [gestion-dechets@ccpays-solesmois.fr](mailto:gestion-dechets@ccpays-solesmois.fr)



# Edito

## Le mot du Vice-président

2015, la TEOMi et la redevance spéciale ont été mises en place depuis déjà un an, quelques anomalies ont été corrigées en partenariat avec les services de l'Etat mais globalement le croisement des fichiers utilisateurs du service/base des impôts s'est déroulé correctement.

Depuis le premier janvier, le SYCTOMEC a été dissout. La gestion des déchets des communes de HAUS-SY, MONTRECOURT et SAULZOIR a été reprise par la Communauté de Communes, ce qui a induit un travail conséquent pour les agents concernant la dotation en bacs de chaque foyer sur ces communes. Cela a permis d'harmoniser le service sur tout le territoire.

Une décision forte a été prise afin de réduire le déséquilibre du pôle déchet, nous avons choisi de collecter le verre uniquement en points d'apports volontaires. Pour faciliter la vie des usagers, 45 nouvelles cloches à verre ont ainsi été réparties sur l'ensemble du territoire. Cette mesure a permis de réaliser une économie de plus de 40 000€ !

Un autre vaste chantier a mobilisé le service déchet cette année puisque tous les marchés de collecte et de traitement arrivaient à échéance ! Les cahiers des charges ont été retravaillés afin que les nouveaux marchés soient moins coûteux pour la collectivité, tout en maintenant la qualité de service.

Avec le recul, il est aujourd'hui possible de constater que les choix faits quant à la gestion des déchets portent leurs fruits. En effet, pour la première fois depuis que la CCPS existe, le service est budgétairement légèrement excédentaire ! La sensibilisation auprès des usagers, l'instauration d'une part incitative ont permis de réduire d'environ 80 kg/habitant le poids des déchets à traiter. Les nouveaux marchés nous permettent des coûts de collecte et de traitement significativement moindre.

J'espère que le comportement des usagers va continuer à évoluer dans ce sens, en vue d'atteindre un résultat toujours gagnant/gagnant (moins de déchets/part variable moindre).

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la commission « déchets » pour leur assiduité et la qualité des débats sur les divers sujets qui sont traités lors des séances.

Le service a connu en 2015, un renouvellement important de son personnel puisque nous avons constaté trois départs : Violaine LESCEUX (chef de pôle), Aurélie PERSONNE (chargée de mission) et Maud MALLIER (gestionnaire déchets), je les remercie sincèrement pour la qualité de leur travail et ce qu'elles ont apporté à la collectivité. Je leur souhaite la réussite dans leurs nouveaux projets professionnels!

Bien entendu, des recrutements ont été effectués, nous avons ainsi le plaisir d'accueillir Julie ALBAR (chef de pôle), Aurélie KEURINCK (gestionnaire déchets). Je leur souhaite la bienvenue !

Je suis convaincu que nous ferons un tout aussi bon travail avec cette nouvelle équipe, dynamique et motivée.

Denis SEMAILLE  
Vice-président en charge des déchets  
et des déchetteries

# Table des abréviations

**BOM** : Benne à Ordures Ménagères

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**ECOVALOR** : Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut Valenciennois

**GEMF** : Gros ElectroMénager Froid

**GEMHF** : Gros ElectroMénager Hors Froid

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**LED (ou DEL en français)** : Diode ElectroLuminescente

**OM** : Ordures Ménagères

**PAM** : Petits Appareils en Mélange

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**SYCTOMEC** : SYndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis

**TEOMi** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

## C.2. RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	
<b>AIDES AUX EMPLOIS</b>	<b>22 845,28 €</b>	<b>31 939,68 €</b>	<b>41 824,47 €</b>	
dont : Aides de l'Etat sur les emplois aidés	17 651,78 €	31 939,68 €	28 930,62 €	
Aide Conseil général sur les autres emplois	5 193,50 €		12 893,85 €	
<b>DROITS D'ACCES AUX SERVICES</b>	<b>4 846,00 €</b>	<b>2 535,00 €</b>	<b>4 661,00 €</b>	
dont : Vente de composteurs	2 024,00 €	355,00 €	1 401,00 €	
Droits d'accès des professionnels en déchèteries	2 822,00 €	2 180,00 €	3 260,00 €	
<b>REVENTE DES MATERIAUX</b>				
<b>REPRISE MATERIAUX COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>88 365,95 €</b>	<b>75 889,00 €</b>	<b>106 249,18 €</b>	<b>40%</b>
dont : Verre en mélange (OI Manufacturing)	14 642,09 €	13 776,21 €	18 696,33 €	
Journaux Papiers Magazines 1.11 (UPM Kymene France)	21 179,62 €	28 110,05 €	27 376,16 €	
Papiers / cartons EMR 5.02 et ELA 5.03 (REVIPAC)	13 251,58 €	6 793,10 €	26 462,83 €	
Cartons GDM, acier et alu (SITA Nord)	10 827,07 €	7 597,63 €	17 097,93 €	
Bouteilles et flacons en plastique (VALORPLAST)	28 465,59 €	19 612,01 €	16 615,93 €	
<b>REPRISE MATERIAUX DECHETTERIES</b>	<b>4 105,84 €</b>	<b>713,54 €</b>	<b>3 190,45 €</b>	<b>347%</b>
dont : Ferrailles et cartons	4 105,84 €	713,54 €	3 190,45 €	
<b>REPRISE PLASTIQUE SUR BACS ET COUVERCLES</b>	<b>2 916,00 €</b>	<b>2 570,64 €</b>	<b>2 002,75 €</b>	<b>-22%</b>
<b>SOUTIENS DES ECO ORGANISMES</b>	<b>197 404,44 €</b>	<b>214 122,06 €</b>	<b>171 974,71 €</b>	<b>-20%</b>
dont : Eco-emballages (tri des emballages des ménages)	180 169,54 €	203 428,11 €	161 347,70 €	
Ecofolio (recyclage du papier)	0,00 €	8 604,75 €	7 801,97 €	
OCAD3E (recyclage des DEEE)	2 068,10 €	2 089,20 €	2 825,04 €	
<b>AUTRES SOUTIENS</b>		<b>43 604,70 €</b>	<b>55 611,60 €</b>	<b>28%</b>
dont : ADEME (sur tarification incitative)	15 166,80 €	30 333,60 €	55 611,60 €	
LEADER du Cambrésis (actions de prévention)		13 271,10 €		
<b>AUTRES RECETTES</b>		<b>2 252,90 €</b>	<b>71 510,88 €</b>	<b>3074%</b>
dont : Trop perçu AXA Assurances		2 252,90 €	779,99 €	
Dissolution du Sycotomec			69 223,90 €	
Dédommagement sur dysfonctionnement de la maintenance COVED			1 000,00 €	
Remboursement trop payé EDF			38,20 €	
CPAM			468,79 €	
<b>TAXE ET REDEVANCE SPECIALE</b>	<b>1 298 292,00 €</b>	<b>1 325 011,00 €</b>	<b>1 338 247,83 €</b>	<b>1%</b>
dont : TEOMi	1 298 292,00 €	1 325 011,00 €	1 324 343,00 €	
Redevance spéciale			13 904,83 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 615 859,51 €</b>	<b>1 698 638,52 €</b>	<b>1 795 272,87 €</b>	

Evol. / année précédente

(1) L'augmentation des coûts de collecte en porte à porte s'explique par la prise en charge par la CCPS de la collecte des déchets des communes de Haussy, Saulzoir et Montrécourt.

(2) La hausse des coûts liés à la collecte du verre en apport volontaire s'explique par l'augmentation du tonnage collecté et de l'achat de cloches à verre supplémentaires.

(3) L'augmentation des charges salariales s'explique par le renforcement de l'équipe en cours d'année.

(4) Les dépenses liées aux enlèvements ont augmenté avec la hausse des volumes collectés,

(5) La diminution du coût d'incinération des encombrants des déchèteries s'explique par la mise en place de la benne Eco-mobilier en fin d'année 2015.

# Sommaire

## I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

**Les chiffres clés** P.4

**A/ LE TERRITOIRE DESSERVI** P.5

**B/ L'EQUIPE** P.6

**B.1. Déchèteries intercommunales**

**B.2. Suivis administratifs**

**B.3. Missions de sensibilisation**

**B.4. La maintenance des bacs**

**C/ LA COLLECTE EN PORTE A PORTE**

**C.1. Service de maintenance des bacs** P.7  
Bilan des interventions sur les bacs en 2014

**C.2. Collecte et traitement des O.M.** P.8

Organisation du service  
Enregistrement des levées  
Complément au logiciel de suivi des usagers  
Tonnages O.M. collectés  
Destination et devenir des O.M.

**C.3. Collecte et traitement des emballages** P.10

Tonnages de tri sélectif collectés  
Tonnages collectés de verre  
Destination et devenir des déchets par type de matériaux

**C.4. Le suivi de la qualité du tri et la promotion du geste de tri** P.11

Analyse des résultats des caractérisations et suivi des « refus de tri »  
L'action de suivi et de sensibilisation au tri  
Les actions de prévention des déchets

**D/ LES APPORTS VOLONTAIRES** P.16

**D.1. Les points d'apport pour le verre** P.16

**D.2. Les points d'apport pour le textile** P.17

**D.3. Les déchèteries de Solesmes et de Bermerain : fonctionnement** P.18

Rappel des horaires d'ouverture

Rappel des dépôts acceptés

Tarifs pour les professionnels

Origine des apports

**D.4. Les déchèteries : tonnages collectés** P.21

Déchets verts, gravats, encombrants et cartons

Ferraille, DEA, DEEE, déchets ménagers spéciaux

Ampoules et lampes usagées, radiographies

**E/ QUALITE ET SUIVI DU SERVICE** P.25

**E.1. Commission « gestion des déchets et déchèteries »**

**E.2. Réponse aux sollicitations des usagers**

**E.3. Instauration d'une part incitative dans le financement du service**

Phase opérationnelle de la tarification incitative

Actions de communication

**E.4. Instauration de la redevance spéciale** P.26

## II - LES INDICATEURS FINANCIERS

**A/ LA TEOM** P.27

**A.1. Rappel sur le calcul de la TEOM**

**A.2. Un taux de TEOM en baisse**

**B/ CONTRATS, ADHESIONS ET MARCHES EN COURS** P.28

**C/ BILAN FINANCIER 2015** P.29

Dépenses

Recettes

« Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCPS »  
Directeur de la publication : Georges FLAMENGT - Directeur de la rédaction : Denis SEMAILLE  
Rédaction, mise en forme et photos : service Environnement de la CCPS

# Les indicateurs techniques

## Les chiffres clés

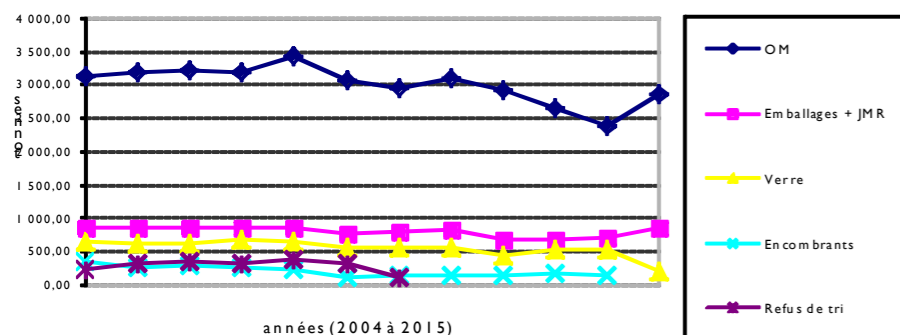
Total (en t.)	
<b>PORTE A PORTE</b>	<b>3 926,82</b>
OM Ordures ménagères	2 854,50
Emballages	877,12
Verre	195,20
Encombrants	0,00
<b>APPORTS VOLONTAIRES</b>	<b>615,66</b>
Cloches à verre	615,66
<b>DECHETTERIES</b>	<b>4 577,57</b>
Gravats	1 508,58
Déchets verts	1 331,10
Papiers/Cartons	159,30
Encombrants	1 388,04
Ferrailles	92,58
Déchets ménagers spéciaux	13,73
Déchets d'équipements électriques et électroniques	84,24
<b>TOTAL GLOBAL 2015</b>	<b>9 120,05</b>

L'augmentation constatée des tonnages de déchets tous flux confondus hormis le papier/carton en déchèterie est à mettre en corrélation avec le changement de périmètre de la CCPS. En effet, depuis le 01/01/2015 la CCPS a repris la compétence collecte et traitement des déchets des communes de Haussey, Saulzoir et Montrécourt. La CCPS a ainsi pris en charge 1 018.15 tonnes de déchets de plus que l'année précédente.

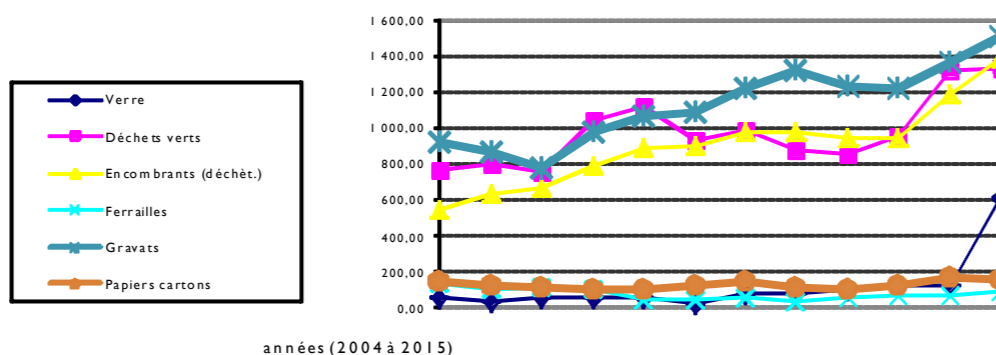
De ce fait, dans un souci de pertinence vis-à-vis des années précédentes il s'agira plutôt de raisonner en ratio par an par habitant pour l'année 2015.

Néanmoins, on peut constater une augmentation du tonnage du verre collecté en apport volontaire (+491.26 tonnes en 2015) au détriment du verre collecté en porte à porte (-351.96 tonnes en 2015). Cela s'explique par l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte courant d'année 2015. Il en est de même pour la collecte des encombrants en porte à porte qui a été arrêtée en début d'année 2015.

Evolution des tonnages des déchets en collecte en porte à porte



Evolution des tonnages en apport volontaire et déchèteries



## C.I. DÉPENSES

2013	2014	2015
------	------	------

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	2015	% des dépenses	Evol. / année précédente
<b>CHARGES INTERNES</b>	<b>1 48 705,44 €</b>	<b>1 58 974,75 €</b>	<b>1 50 636,81 €</b>	9%	-5%
dont :					
Coûts salariaux	96 313,01 €	103 611,75 €	89 233,08 €		
Coûts de fonctionnement du service	5 234,09 €	14 100,20 €	9 491,63 €		
Coûts de maintenance du service	23 751,87 €	2 039,35 €	10 712,97 €		
Maintenance du système informatique embarqué	18 129,77 €	18 129,77 €	18 129,77 €		
Actions de communication, étude ou formation	23 406,47 €	21 093,68 €	23 069,36 €		
<b>COLLECTE AU PORTE A PORTE (1)</b>	<b>552 356,41 €</b>	<b>576 810,13 €</b>	<b>628 593,08 €</b>	37%	9%
dont :					
Coût de la collecte des OM	280 976,60 €	287 713,67 €	372 951,61 €		
Coût de la collecte sélective (emballage et verre)	258 935,03 €	267 688,48 €	255 641,46 €		
Coût de la collecte des encombrants	12 444,78 €	21 407,98 €	0,00 €		
<b>COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (2)</b>	<b>13 047,60 €</b>	<b>13 491,56 €</b>	<b>117 352,87 €</b>	7%	770%
dont :					
Coût de la collecte du verre en apport volontaire	13 047,60 €	13 491,56 €	89 622,42 €		
Achat et pose de nouveaux PAV			27 730,45 €		
<b>MISE EN ŒUVRE TARIFICATION INCITATIVE</b>	<b>311 886,61 €</b>	<b>37 610,00 €</b>			
dont :					
Coût de fonctionnement et de communication	47 253,00 €				
Prestations externes (marchés spécifiques)	264 633,61 €	37 610,00 €			
<b>DECHETTERIES</b>	<b>263 391,61 €</b>	<b>280 813,17 €</b>	<b>361 510,81 €</b>	21%	29%
dont :					
Coûts salariaux (3)	81 437,69 €	80 389,08 €	128 867,58 €		
Coûts de fonctionnement des sites	12 660,49 €	7 896,00 €	6 879,75 €		
Coût de gestion des apports en déchèteries (4)	160 988,99 €	189 206,15 €	210 760,81 €		
Coût d'entretien et de maintenance	5 211,36 €	3 321,94 €	8 487,82 €		
Actions de communication et de formation	3 093,08 €	0,00 €	6 514,85 €		
<b>TRAITEMENT DES MATERIAUX</b>	<b>368 406,89 €</b>	<b>459 337,27 €</b>	<b>429 781,08 €</b>	25%	-6%
dont :					
Coût du tri des emballages collectés en PAP	132 334,52 €	130 089,85 €	162 344,85 €		
Coût d'incinération des OM	236 072,37 €	185 976,42 €	178 029,14 €		
Coût incinération encombrants collectés en déchèterie (5)		143 271,00 €	89 407,09 €		
<b>COÛT SYCTOMEC pour HAUSSEY, SAULZOIR, MONTRECOURT</b>	<b>326 236,56 €</b>	<b>415 981,49 €</b>			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 984 031,12 €</b>	<b>1 943 018,37 €</b>	<b>1 687 874,65 €</b>		

	en 2011 :	en 2012 :	en 2013 :	en 2014 :	en 2015 :
Sur les 15 communes de la CCPS :					
Coût par an et par habitant de la collecte :	57,57 €	49,35 €	48,88 €	51,03 €	50,04 €
Coût par an et par habitant des déchèteries :	20,78 €	21,34 €	22,77 €	36,66 €	24,25 €
Coût par an et par habitant du traitement :	34,89 €	36,10 €	31,85 €	27,32 €	28,83 €
<b>Coût global de fonctionnement du service CCPS /an/hab. :</b>	<b>113,23 €</b>	<b>106,79 €</b>	<b>103,50 €</b>	<b>115,02 €</b>	<b>103,13 €</b>
Coût global de fonctionnement du service SYCTOMEC /an/hab. :	104,90 €	107,66 €	90,22 €	115,04 €	0,00 €

## B/ Contrats et marchés au 31 décembre 2015

PARTENAIRE	OBJET	TYPE	DEBUT	FIN
COLLECTORS	Mise à disposition de bacs, enlèvement à titre gratuit et traitement des cartouches d'encre et capsules de café usagées	Convention	25-nov-10	Renouvelable par tacite reconduction
COREPILE	Mise à disposition de bacs en dépôt et enlèvement à titre gratuit des piles	Convention	2006	/
COVED	Collecte des OM, emballages et encombrants en porte à porte + du verre (en porte à porte et dans les points d'apports volontaires)	Contrat de prestation de service	1er janvier 2009	31-déc-15
ECO-MOBILIER	Collecte et traitement des DEA	Convention REP Eco-mobilier	Octobre 2015	/
ECOVALOR	Incinération des OM, refus de tri et encombrants issus de la collecte en porte à porte et des dépôts en déchèteries	Adhésion au syndicat de la CCPS	1er janvier 2003	/
ECOPHU	Enlèvement et traitement des pneus VL et CYCLO usagés (filière ALIAPUR)	Adhésion gratuite	/	/
ENVIE 2E	Collecte et traitement des DEEE	Convention REP Ecosystèmes	25-mars-15	mars-20
LE RELAIS CAMBRESIS	Mise à disposition d'un point apport volontaire dans la déchèterie de Solesmes, enlèvement, à titre gratuit et traitement des textiles et chaussures usagées	Convention	/	/
OI MANUFACTURING	Rachat et recyclage du verre issu de la collecte en porte à porte ou des points d'apport volontaire (barème E Ecoemballages)	Contrat de reprise matériaux (opt. filière)	1er janvier 2011 (effet rétroactif)	31-déc-16
PLASTIC OMNIUM	Fourniture des bacs de collecte en porte à porte (OM et emballages)	Contrat de prestation de service	26/09/2014	25/09/2019
PWS/CITEC	Fourniture des bacs 120 litres pour la collecte du verre en porte à porte	Contrat de prestation de service	05-déc-11	04/12/2015
RECYDEM (SITA)	Location des bennes et enlèvement des déchets verts, gravats, encombrants, huile moteur, ferrailles, déchets ménagers spéciaux dans les déchèteries	Contrat de prestation de service	12-oct-15	11-oct-2018
RECYLUM	Enlèvement et traitement des lampes et ampoules usagées	Convention gratuite	15-avr-11	14-avr-17
RHONES ALPES ARGENT	Enlèvement et traitement des radiographies médicales	Convention gratuite	26-févr-13	25/02/2015
TRIADIS	Enlèvement et traitement de l'huile moteur, de l'huile alimentaire et des déchets ménagers spéciaux (sous-traitant RECYDEM)	Contrat de prestation de service	12-oct-15	11-oct-18
SICAL/REVIPAC	Papiers cartons 5.02 (emballages papiers cartons en mélange, EMR) issus de la collecte sélective (barème E Ecoemballages)	Reprise matériaux (Ecoemballages option filière)	1er janvier 2011 (effet rétroactif)	31-déc-16
SITA NORVALO	Tri des emballages issus de la collecte en porte à porte	Contrat de prestation de service	1er novembre 2015	31 octobre 2020
SITA NORD	Rachat de l'aluminium, de l'acier, des papiers cartons 5.03 (emballages en carton pour liquides alimentaires) de la collecte sélective (barème E Ecoemballages)	Reprise matériaux (Ecoemballages option fédération)	1er janvier 2011 (effet rétroactif)	31-déc-16
UPM KYMMENE France	Rachat des papiers journaux magazines I.I.I	Convention REP ECOFOLIO	1er février 2009	31/12/2016
VALORPLAST	Rachat et recyclage des bouteilles plastiques issues de la collecte en porte à porte (barème E Ecoemballages)	Reprise matériaux (Ecoemballages option filière)	1er janvier 2011 (effet rétroactif)	31-déc-16

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>KG/AN/HABITANT :</b>	<b>693,36</b>	<b>649,06</b>	<b>645,7</b>	<b>693,16</b>	<b>611,84</b>
Dont ordures ménagères :	267,86	251,87	230,49	205,66	191,50
Dont tri sélectif (emballages et verre en PAP ou en PAV) :	126,12	105,97	114,05	119,83	113,24
Dont apports en déchèteries	288,96	277,86	286,87	354,61	307,10
Déchets incinérés :	364,69	347,4	326,93	319,72	285,54
Déchets triés et valorisés (hors valorisation énergétique) :	328,67	301,66	318,79	373,44	326,30

### Performances pour l'année 2015 :

Taux de valorisation énergétique	47%
Taux de valorisation matière et organique	53%

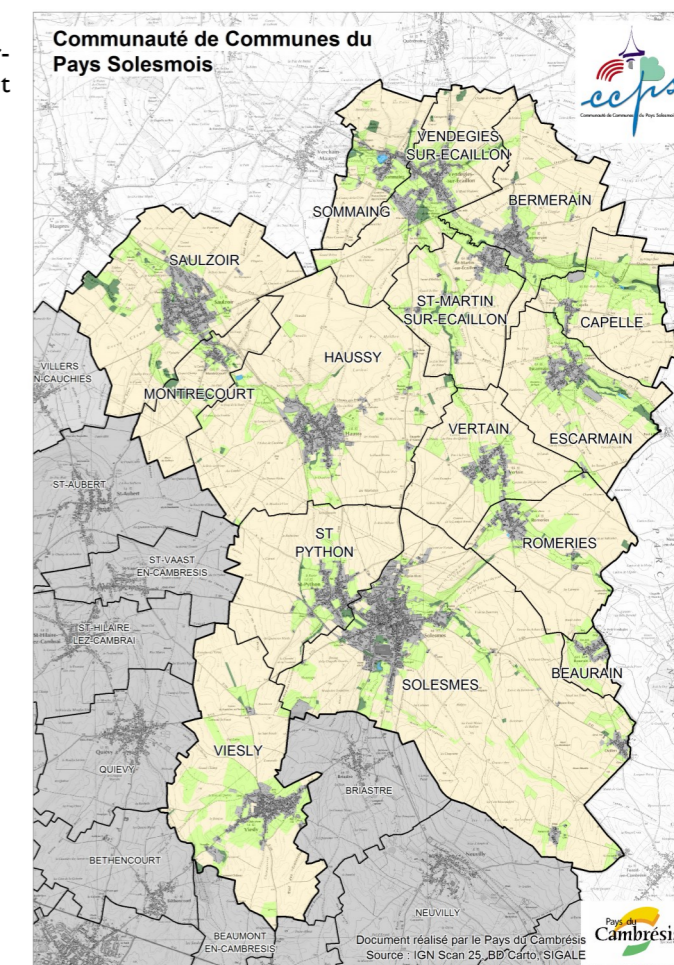
Sur les 611.84 kg de déchets qu'un habitant de la CCPS a produit en 2015, 47% ont été incinérés avec production d'énergie et 53% ont été recyclés ou compostés.

## A/ Le territoire desservi

Il n'y a pas eu de changement concernant le territoire de la Communauté de communes du Pays Solesmois. Celle-ci est composée de 15 communes : Beaurain, Bermerain, Capelle-sur-Ecaillon, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saint Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Ecaillon, Vendegies-sur-Ecaillon, Vertain, Viesly. Suite à la dissolution du SYCTOMEC, la collectivité a intégré la collecte et le traitement des déchets des communes de Haussy, Saulzoir et Montrécourt.

Le présent rapport correspond ainsi au bilan du service sur les 15 communes suivantes, qui rassemblent 14 906 habitants (données INSEE 2013) :

Beaurain	217 habitants
Bermerain	684 habitants
Capelle-sur-Ecaillon	161 habitants
Escarmain	439 habitants
Haussy	1 544 habitants
Montrécourt	236 habitants
Romeries	434 habitants
Saint-Martin-sur-Ecaillon	519 habitants
Saint-Python	962 habitants
Saulzoir	1 752 habitants
Solesmes	4 452 habitants
Sommaing-sur-Ecaillon	390 habitants
Vendegies-sur-Ecaillon	1 108 habitants
Vertain	525 habitants
Viesly	1 483 habitants
<b>TOTAL</b>	<b>14 906 habitants</b>



## B/ L'équipe

### B.1. DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

L'équipe des déchetteries intercommunales est composée d'un titulaire à 35h/semaine : Romain LEDIEU. L'équipe déchetterie comprend également Maxime HERNOU (contrat d'avenir 35h/semaine), Benoît CRUCQ (CUI 35h/semaine), Ruddy CIGONY (CUI 20h/semaine) et Dylan LIENARD (CUI 20h/semaine). L'équipe des déchetteries est gérée par Aurélie KEURINCK (à compter du 2 novembre 2015), gestionnaire de la collecte et du traitement des déchets.

### B.2. GESTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Le service a été renforcé en mars 2015 par Maud MALLIER, gestionnaire de la collecte et du traitement des déchets ménagers, remplacée en novembre par Aurélie KEURINCK.

### B.3. SUIVIS ADMINISTRATIFS

La coordination et la gestion financière est assurée par Violaine LESCEUX, pour 50% de son temps de travail. Cécile DELSART est l'assistante administrative du pôle à 35h/semaine. Enfin, Françoise DECAUX est titulaire de la régie des droits de vente des composteurs.

### B.4. MISSIONS DE SENSIBILISATION

La sensibilisation au geste de tri est assurée par Marianne GABET à 50% de son temps de travail. Elle travaille en étroite collaboration avec Aurélie PERSONNE (dont le CDD a pris fin le 15/10/2015) qui gère le volet « prévention des déchets » à 50% de son temps de travail également, volet repris par Aurélie KEURINCK à 30% de son temps de travail.

### B.5. MAINTENANCE DES BACS

Compte tenu des tâches supplémentaires induites par l'instauration de la tarification incitative, Marianne GABET a été missionnée à 50% de son temps de travail pour assurer la gestion des interventions de terrain concernant les bacs ainsi que le suivi des collectes en porte à porte. Depuis le 4 mars 2013, les opérations de maintenance et de livraison des bacs sont assurées par Virginie LESNE (CUI 20h/semaine) puis par Benoît CRUCQ (CUI 35h/semaine).

Au 31 décembre 2015, l'organigramme de la cellule « déchets » était le suivant :

Service Environnement, Energies et Gestion de l'espace Responsable : <b>Violaine LESCEUX</b> (jusqu'au 3 décembre 2015) suivie de <b>Julie ALBAR</b>				
DÉCHÈTERIES	DÉCHETS MÉNAGERS			
<b>Romain LEDIEU</b> <b>Maxime HERNOU</b> <b>Dylan LIENARD</b> <b>Ruddy CIGONY</b> <b>Benoît CRUCQ</b> (15h) Agents des déchetteries	<b>Benoît CRUCQ</b> (20h) Agent technique	<b>Cécile DELSART</b> Assistante administrative	<b>Marianne GABET</b> Ambassadrice du tri	<b>Aurélie KEURINCK</b> (depuis novembre 2015) Gestionnaire collecte et traitement des déchets

# Les indicateurs financiers

## A/ La TEOM

### A.1. RAPPEL SUR LE CALCUL DE LA TEOM

La TEOM est un impôt annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle finance l'ensemble des opérations liées à la collecte, au tri, au traitement et au recyclage des déchets, mais aussi les déchetteries. Le montant de la TEOM est donc à distinguer de l'organisation technique de la collecte des déchets et des modalités d'attribution des bacs sur la CCPS. La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), définie par la loi. Ainsi, les règles fiscales de la taxe foncière ne prennent pas en compte le nombre de personnes dans le logement ou les situations sociales des occupants.

**Formule de calcul de la TEOM 2015 :**  
**base du logement 2015 x taux de la TEOM appliqué sur la commune en 2015**  
 (la base est indiquée sur les avis d'imposition de la taxe foncière à la rubrique « base »)

Pour toute demande relative au calcul des impôts (part fixe de la TEOMI), les habitants sont invités à contacter le Centre des Impôts de Cambrai (1 rue de la Paix de Nimègue, tél. 03 27 73 64 60) ou le centre d'appel Impôts Service au 0810 46 76 87.

### A.2. UN TAUX DE TEOM EN BAISSÉ EN 2015

Le taux de TEOM, harmonisé en 2014, a été évalué à la baisse en 2015, passant de 15.88% en 2014 à 11.04%.

	bases d'imposition	% de hausse des bases	proposition de taux 2015	produit attendu
<b>Beaurain</b>	102 707 €	2,25	<b>11,04%</b>	11 339 €
<b>Bermerain</b>	363 605 €	1,40		40 142 €
<b>Capelle</b>	77 639 €	1,73		8 571 €
<b>Escarmain</b>	208 478 €	1,82		23 016 €
<b>Haussy</b>	786 858 €	2,41		86 869 €
<b>Montrécourt</b>	137 231 €	1,04		15 150 €
<b>Romeris</b>	210 677 €	2,71		23 259 €
<b>Saulzoir</b>	989 109 €	2,32		109 198 €
<b>Solesmes</b>	2 932 963 €	0,96		323 799 €
<b>Sommaing</b>	189 990 €	6,01		20 975 €
<b>Saint Martin</b>	238 355 €	3,52		26 314 €
<b>Saint Python</b>	683 977 €	0,86		75 511 €
<b>Vendegies</b>	582 227 €	3,12		64 278 €
<b>Vertain</b>	276 075 €	2,14		30 479 €
<b>Viesly</b>	690 014 €	2,24		76 178 €

# E/ La qualité et l'évolution du service

## Actions de communication

Depuis janvier 2014, le nouveau site internet de la CCPS intègre une rubrique consacrée à la TEOMI, au sein des pages DECHETS / Ordures ménagères. Les documents explicatifs édités en version papier sont téléchargeables (liste de « questions / réponses » sur la TEOMI et sur la « poubelle grise », règlement de collecte complet). De plus, un simulateur du calcul de la TEOMI a été mis en ligne afin que chacun puisse évaluer sa TEOMI selon un nombre de levées.

L'historique des levées de 2014 pris en compte pour le calcul de la TEOMI de 2015 a été distribué à toutes les habitations du territoire de la CCPS.



## E.4. INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Une redevance spéciale doit être instituée à partir du moment où la collectivité choisit la TEOM pour assurer le financement de la gestion des déchets et qu'elle assure la collecte et le traitement de déchets non ménagers (des administrations ou des professionnels) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. » [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales]. C'est le cas de la CCPS qui assure la collecte des déchets des professionnels et des administrations sans distinction avec ceux des ménages. Pour ces déchets, la collectivité est en effet libre de fixer les limites des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, produits par les professionnels et administrations. L'étude pour la mise en place de la tarification incitative a été l'occasion d'analyser l'opportunité d'instaurer une redevance spéciale et ainsi mettre en conformité les obligations de la CCPS.

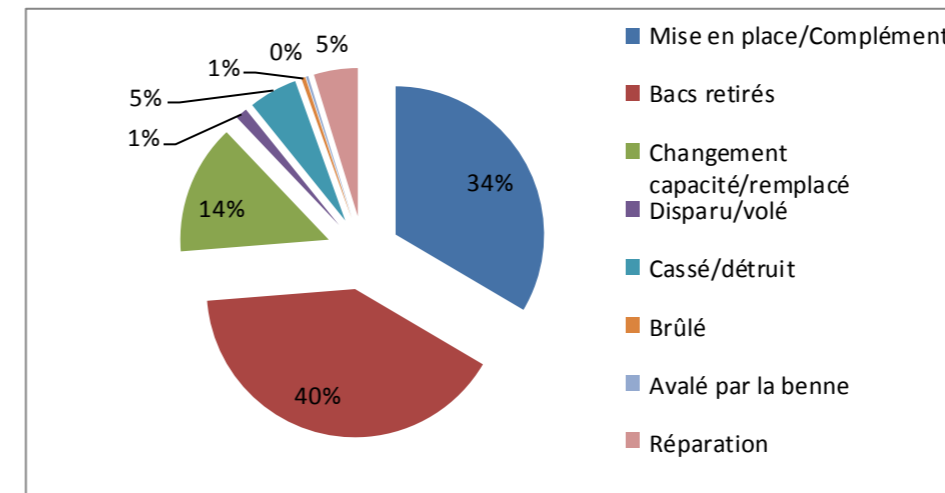
Au 1er janvier 2015, la redevance spéciale a été mise en place. Celle-ci s'applique aux administrations et aux entreprises. Dans le cas des entreprises, le montant à régler correspond à la différence entre la redevance spéciale et la TEOMI. Pour les administrations, l'envoi des factures s'est fait en 2 fois pour les administrations : une première correspondant aux levées comptabilisées de janvier à octobre 2015 et la seconde correspondant au reste de l'année. Pour les professionnels, la facturation a été faite sur l'année complète.

# C/ La collecte en porte à porte

## C.I. SERVICE DE MAINTENANCE DES BACS

### Bilan des interventions réalisées sur les bacs en 2015

	Nouveaux arrivants	Compléments	Changements de capacité	Rempl. car disparu ou volé	Rempl. car cassé ou détruit	Rempl. car brûlé	Réparations	Avalé par la benne	Récupération bacs	TOTAL
BEAURAIN	2	8	1	0	0	0	0	0	13	24
BERMERAIN	10	12	10	0	0	0	4	0	18	54
CAPELLE SUR ECAILLON	3	0	2	0	1	0	0	0	6	12
ESCARMAIN	8	3	3	0	0	0	4	0	6	24
HAUSSY	15	20	25	1	9	0	6	0	45	121
MONTRECOURT	2	1	2	0	5	0	0	0	4	14
ROMERIES	7	8	2	0	2	0	1	0	15	35
SAINT MARTIN SUR ECAILLON	0	1	6	0	0	0	3	0	9	19
SAINT PYTHON	8	19	20	2	3	1	2	0	35	90
SAULZOIR	15	51	0	0	10	1	8	0	56	141
SOLESMES	37	82	47	6	19	1	12	3	158	365
SOMMAING SUR ECAILLON	1	2	1	0	1	0	0	0	11	16
VENDEGIES SUR ECAILLON	6	8	18	1	5	2	7	0	20	67
VERTAIN	1	4	8	1	1	0	3	0	9	27
VIESLY	18	33	18	4	5	0	5	0	58	141
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>252</b>	<b>163</b>	<b>15</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>463</b>	<b>1 150</b>



1 150 interventions de maintenance, livraisons ou réparations ont été effectuées en 2015 (contre 1 152 en 2014).

Contrairement aux années précédentes, la majorité des interventions (40%) concernent l'enlèvement de bacs en 2015. Le nombre d'intervention reste en corrélation avec la taille de la commune concernée : ce sont les communes de Solesmes, Saulzoir, Viesly et Haussy qui totalisent le plus d'opération. Le nombre de réparation de bacs entre 2014 et 2015 a diminué de 38% (-12.5% de 2014 à 2013).

## C.2. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

### Organisation du service

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine. La prestation est effectuée par la société COVED.

### Enregistrement des levées pour le bac à ordures ménagères

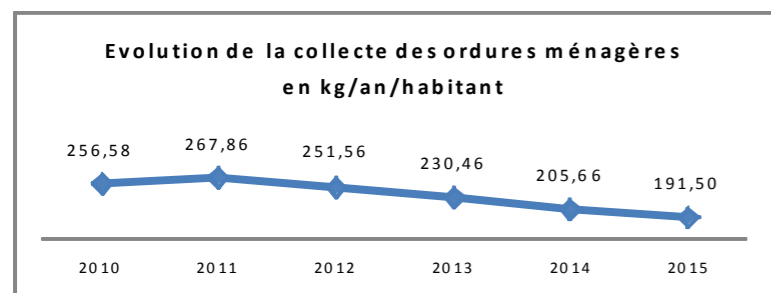
Les données enregistrées dans le système d'informatique embarquée sont : date et heure de basculement du bac, code de la tournée, code de la BOM, numéro d'identification de la puce du bac de fréquence 125 KHz, côté de basculement du bac sur le lève conteneur (droit, gauche, bac 4 roues...), les anomalies sur les bacs du boîtier ripeur. Le système est par ailleurs capable de gérer une « black list ». Enfin, le prestataire COVED assure la maintenance des systèmes d'identification.



### Tonnages OM collectés en 2014

La baisse de la production en ordures ménagères des habitants de la CCPS se poursuit en 2015 pour atteindre un ratio ramené à l'habitant inférieur à 200 kg soit 191.50 kg/an/habitant.

OM	Tonnages collectés
Janvier	247.2
Février	205.6
Mars	220.58
Avril	250.24
Mai	223.02
Juin	234.20
Juillet	266.24
Août	223.58
Septembre	243.32
Octobre	243.34
Novembre	237.08
Décembre	260.10
<b>TOTAL</b>	<b>2 854.5</b>
<b>en KG/an/hab.</b>	<b>191,50</b>



Malgré une hausse en

2011, on constate une baisse constante des ordures ménagères par habitant depuis 2011.

### Perspectives 2016 :

La mise en place de la redevance spéciale devrait inciter à la baisse des ordures ménagères collectées.

## E/ La qualité et l'évolution du service

### E.1. COMMISSION « GESTION DES DECHETS ET DES DECHETTERIES »

Sous la présidence de M. Denis SEMAILLE (Vice-président de la CCPS en charge des déchets et des déchèteries), la commission « Gestion des déchets et des déchèteries » de la CCPS est composée de 15 membres issus des 15 communes du territoire (conseillers communautaires et/ou conseillers municipaux). En 2015, la commission s'est réunie 4 fois selon le calendrier suivant : 10 mars, 20 avril, 18 mai et le 19 octobre. La commission a pour rôle de travailler sur les modalités techniques des actions, de suivre leur mise en œuvre et de faire de nouvelles propositions au bureau selon les orientations du projet de territoire et les évolutions réglementaires. Les référents de chaque commune doivent retranscrire et communiquer les travaux de la commission auprès des conseils municipaux mais aussi relayer les différentes actions menées à l'échelle de leur commune.

### E.2. REPONSE AUX SOLLICITATIONS DES USAGERS

Selon une volonté de transparence et de pédagogie, les services de la CCPS se tiennent à la disposition des habitants afin de répondre à leurs interrogations sur le fonctionnement et le coût du service de gestion des déchets et des déchèteries. Une réponse est ainsi apportée dans les meilleurs délais, par téléphone et/ou par courrier aux demandes exprimées par téléphone, voie électronique ou courrier. Le tableau de bord des sollicitations 2015 recense 17 sollicitations écrites. Les appels téléphoniques ne sont pas systématiquement archivés.

### E.3. INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

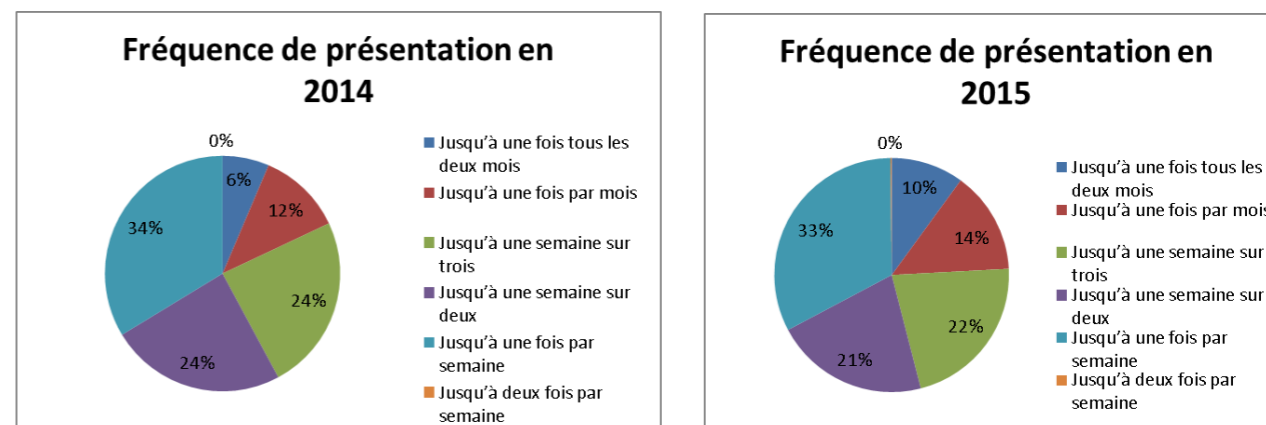
#### Phase opérationnelle de la tarification incitative

Le premier recouvrement de la TEOMi a eu lieu sur les impôts fonciers de 2015 (pour les déchets collectés en 2014).

La première TEOMi s'élevait à 1 324 343 €.

La TEOMi comprend une part fixe à 70% et une part variable basée sur le nombre de levées réalisées dans l'année N-1, selon un coût au litre de 0.0135 euros. Le nombre minimum de 17 levées comptabilisé par foyer est maintenu.

Suite à la première année de mise en place de la TEOMi, des évolutions ont pu être constatées.



À la lecture des graphiques ci-dessus, on constate un changement de comportement des usagers :

- 46% des usagers sortent leur bac au maximum 1 semaine sur 3 en 2015 contre 42% en 2014,
- 54% des usagers sortent leur bac au minimum 1 semaine sur 2 en 2015 contre 58% en 2014.

On peut en conclure que les usagers sortent leur bac de moins en moins souvent.

En plus de la fréquence de sortie du bac, la quantité d'ordures ménagères par habitant par an a diminué de 14.16 kg en 2015 pour atteindre un ratio inférieur à 200 kg/habitant (191.50).

Plus généralement, en 2 années de mise en service de la TEOMi la production d'ordures ménagères a diminué de 39 kg/an/habitant (par rapport à 2013).



### Autres collectes spécifiques : ampoules et lampes / piles /radiographies usagées

Une convention passée avec l'éco-organisme RECYLUM permet l'accueil de toutes les sources lumineuses (tubes fluorescents ou néons, lampes fluocompactes ou basse consommation, lampes sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure, lampes à iodures métalliques, lampes à LED) à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes qui peuvent être jetées avec les ordures ménagères. En 2015, 136 kg ont été enlevés en déchèterie de Solesmes.

D'autre part, tous les clichés radiologiques usés doivent être collectés pour être recyclés. La loi interdit de les jeter dans les circuits de traitement des ordures ménagères ou dans la nature, car leur durée de vie est supérieure à 300 ans. Il n'y a pas eu d'évacuation au cours de l'année 2015.

COREPILE reprend les piles de la CCPS, en 2015 ce sont 844 tonnes de piles qui ont été collectées (contre 597 tonnes en 2014).



### Bilan des prestataires de collecte des déchèteries intercommunales :

Matériaux	Société concernée	Objet du contrat	Compensation financière
Déchets verts	RECYDEM (basée CD 249, le Pont Tournant à Lourches, 59)	Location des bennes, enlèvement et traitement	Non
Gravats			Non
Encombrants			Non concerné (incinération)
Papiers, cartons			Oui, par RECYDEM (SITA)
Ferrailles			Oui, par RECYDEM (SITA)
Batteries			Oui, par RECYDEM (SITA)
Huile de friture	TRIADIS	Mise à disposition de contenants spécifiques, enlèvement et traitement	Non
Huile moteur			Non
DMS			Non
DEEE	ENVIE 2E	Mise à disposition de contenants et enlèvement gratuit	Oui, par éco-organisme OCAD3E (selon le nombre d'habitants)
Piles	COREPILE (basé 17 rue Georges Bizet à Paris)	Mise à disposition de bacs de dépôt et enlèvement à titre gratuit	Oui, par éco-organisme OCAD3E (selon le nombre d'habitants)
Textiles et chaussures	LE RELAIS CAMBRESIS (basé à Cambrai, 59)	Mise à disposition d'un point d'apport volontaire dans la déchèterie de Solesmes et enlèvement, à titre gratuit	Non concerné (récupération par une association de réemploi pour la revente ou la transformation en matériau isolant pour l'habitat)
Cartouches d'encre usagées	COLLECTORS (basé Route de Ravel, ZI les Planières à Morvant, 69)	Mise à disposition de bacs de dépôt et enlèvement à titre gratuit	Non
Capsules de café			Non
Pneus	ECO PHU (basé 15 boulevard Yves Farge, 69)	Enlèvement à titre gratuit à la demande	Non (filière ALIAPUR)
Radiographies	RHONES ALPES ARGENT basé ZI de la marinière, 91)	Enlèvement à titre gratuit à la demande	Non
Déchets d'éléments d'ameublement	TRP (basé à Lezennes, 59)	Mise à disposition d'une benne et enlèvement gratuit	Oui, par éco-organisme Eco-mobilier

### Destination et devenir des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont destinées à l'incinération. La CCPS est adhérente du Syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois ECOVALOR, qui confie l'incinération des ordures ménagères de son territoire (et de D.I.B. en petites quantités) à l'usine d'incinération située sur la zone industrielle n°4, rue du Galibot à Saint Saulve, exploitée par le CIDEME (groupe TIRU). Depuis 1996, elle est classée « Installation classée pour l'environnement » (ICPE) et certifiée ISO 14001. L'ensemble des informations techniques et descriptives s'y rapportant sont consignées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR, disponible auprès des services de la CCPS.

L'incinération contribue à la production d'électricité, réutilisée dans le réseau interne de l'usine ou revendue à EDF. A la sortie des fours, les résidus de combustion (mâchefers) sont expédiés au centre de stockage RECYDEM de Lourches avant valorisation en technique routière. Les cendres et refiorms sont repris par la Société ECO DEVELOPPEMENT afin de participer au comblement de cavités minières.

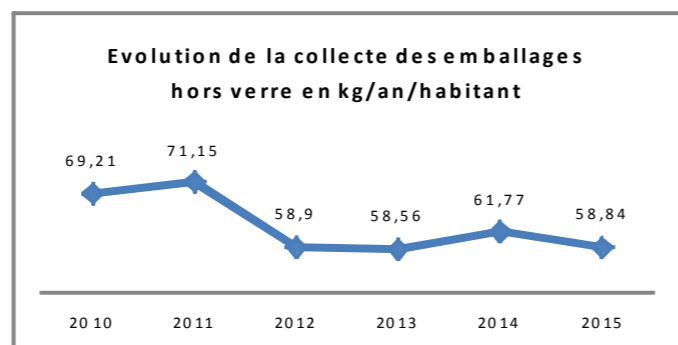


Usine d'incinération de Saint Saulve

### C. 3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EMBALLAGES

#### Tonnages collecte sélective en 2015

Emballages	Tonnages collectés
Janvier	79.78
Février	65.78
Mars	71.40
Avril	78.64
Mai	67.16
Juin	70.44
Juillet	84.68
Août	58.08
Septembre	72.26
Octobre	77.44
Novembre	73.46
Décembre	78.00
<b>TOTAL</b>	<b>877.12</b>
<b>en KG/an/hab.</b>	<b>58.84</b>



Malgré une hausse en 2014, le ratio de déchets d'emballages par habitant reste constant depuis 2012 aux alentours de 58 kg/an/habitant. Cependant, ce ratio reste faible. Deux éléments peuvent expliquer ce constat, d'une part un geste de tri des habitants qui ne progresse pas et d'autre part la mise sur le marché d'emballages de plus en plus légers.

#### Tonnages de verre collectés en 2015

La collecte du verre en porte à porte a été arrêtée en avril 2015, ce qui explique le faible ratio à l'habitant par an que l'on observe 13,10 kg/an/habitant contre 47,30 kg/an/habitant en 2014.

Verre	Tonnages collectés
Janvier	66.23
Février	55.86
Mars	73.08
<b>TOTAL</b>	<b>195.17</b>
<b>en KG/an/hab.</b>	<b>13.10</b>

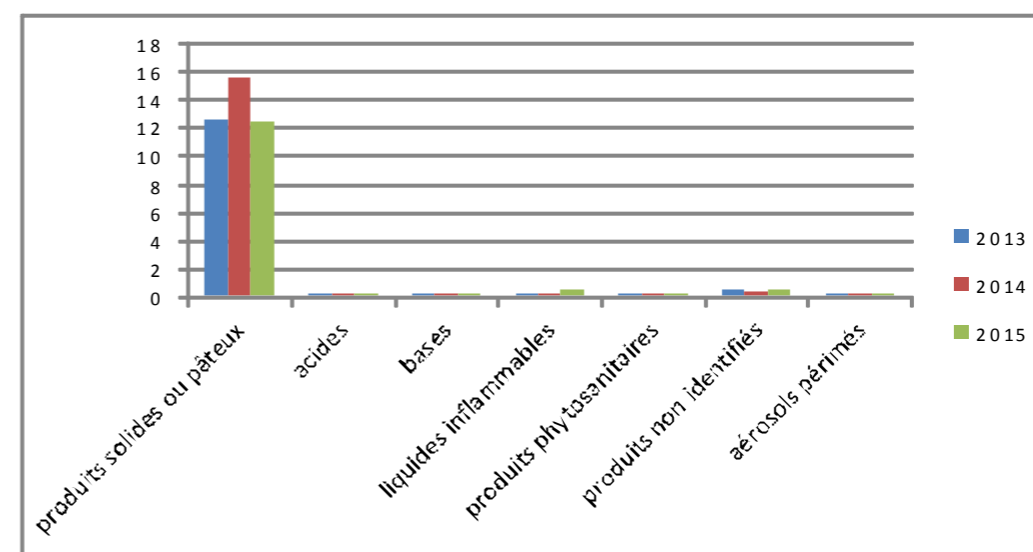
#### Destination et devenir des déchets par type de matériaux

Les emballages collectés sont transportés au centre de tri NORVALO (géré par SITA Nord), situé dans la zone d'activité la Bleuze Borne, rue Jean Jaurès à Anzin. Les éléments valorisables sont alors séparés en catégories, mécaniquement ou manuellement, en vue d'être orientés dans la filière de recyclage adaptée. La part des encombrants non ré-employable, et le contenu des bacs jaunes non triés convenablement partent à l'incinération avec les ordures ménagères : l'augmentation de la qualité du tri constitue ainsi une source d'économies importantes.

#### Collecte des déchets ménagers spéciaux

Depuis 2011, la collecte des déchets ménagers spéciaux a été mise en place. Ces déchets dangereux font l'objet d'un suivi particulier (sous-traitance SANINORD dans le cadre du marché RECYDEM) puis par TRIADIS depuis fin d'année 2015. Ce sont les produits solides ou pâteux qui représentent les dépôts les plus importants. En 2015 ont ainsi été acceptés gratuitement (en déchèterie de Solesmes uniquement) :

- ◆ Les produits solides ou pâteux : 12.384 tonnes (contre 15.49 tonnes en 2014)
- ◆ Les acides ou produits contenant de l'acide : 0.039 tonnes (contre 0,035 tonnes en 2014)
- ◆ Les produits basiques (solides ou liquides) : 0.244 tonnes (contre 0,016 tonnes en 2014)
- ◆ Les liquides inflammables : 0.482 tonnes (contre 0,165 tonnes en 2014)
- ◆ Les produits phytosanitaires : 0.064 tonnes (contre 0,139 tonnes en 2014)
- ◆ Des produits non identifiés : 0.454 tonnes (contre 0.289 tonnes en 2014)
- ◆ Des aérosols périmés : 0.061 tonnes (contre 0,052 tonnes en 2014)



## C.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DU TRI ET LA PROMOTION DU GESTE DE TRI

### Tonnages collectés des DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) sur la déchèterie de Solesmes

Suite à l'application de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur), l'éco-organisme Eco-Mobilier a été créé. Sur le même principe qu'Eco-Systèmes, celui-ci récupère les déchets d'éléments d'ameublement sur différents points de collecte afin de les recycler ou de les valoriser comme source d'énergie.

Ainsi, la déchèterie de Solesmes a été équipée d'une benne Eco-mobilier en octobre 2015.

En 2015, 20.12 tonnes ont été collectées dans la benne Eco-mobilier. Ce qui correspond à un détournement de 20.12 t de déchets d'ameublement acheminées vers l'incinération soit une économie de 1 604.57 €.



#### Perspectives 2016

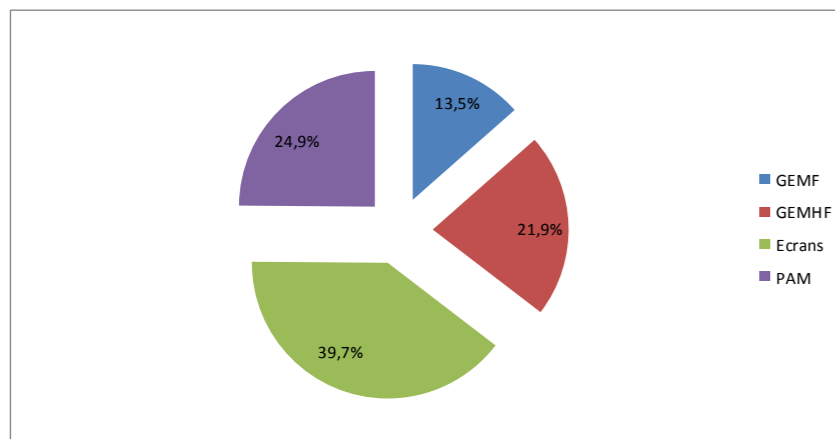
Avec la mise en place de la benne Eco-mobilier, le tonnage de déchets d'encombrants collectés à la déchèterie de Solesmes devrait diminuer.

### Tonnages collectés de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sur les 2 déchèteries

En complément de la collecte par les distributeurs (tenus de récupérer l'ancien appareil à l'occasion d'un nouvel achat) et par les associations spécialisées dans le réemploi, les DEEE ménagers peuvent être déposés dans les déchèteries de la CCPS depuis 2007. Ils sont enlevés et traités par ENVIE2E Nord (dont le siège social est à Lesquin, 59), prestataire des éco-organismes, qui garantit un haut niveau de dépollution et de recyclage.

Les différentes catégories collectées sont : les écrans, le GEMF (gros électroménager froid), le GEMHF (gros électroménager hors froid) et le PAM (petit appareil en mélange).

	GEMF	GEMHF	Ecrans	PAM	TOTAL
Déchèterie de Solesmes	7,195	12,338	26,176	16,013	61,722
Déchèterie de Bermerain	4,168	6,134	7,272	4,943	22,517
<b>TOTAL :</b>	<b>11,363</b>	<b>18,472</b>	<b>33,448</b>	<b>20,956</b>	<b>84,239</b>



Comme pour les années précédentes, les écrans constituent la majeure partie des DEEE avec 39.7% du gisement (36.4% en 2014), viennent ensuite les PAM avec 24.9% (33.1% en 2014).

### Analyse des résultats des « caractérisations » et suivi des « refus de tri »

Les analyses d'échantillons aléatoires de déchets « recyclables » du bac de tri (« caractérisation ») sont réalisées par le centre de tri (tirage au sort des jours de collecte concernés) chaque semaine (voir tableaux ci-après). La moyenne annuelle des refus de tri doit être inférieure à 15%. Au-delà de ce taux, le coût de traitement des tonnages de refus de tri constitue une charge supplémentaire pour la CCPS. En 2015, le taux moyen de refus de tri observé pour l'année se maintient à 15.09% contre 14.89% en 2014 et 14,22% en 2013. On constate une grande variation des résultats (pas de saisonnalité dans l'évolution des refus) : de 8.91 % enregistré pour le secteur de Solesmes le 18/11/2015 à 25.34 % à Solesmes le 28/01/2015. Des « pics » ponctuels de refus sont encore constatés : 17 caractérisations (contre 19 en 2014) dépassent en effet le seuil des 15%.

#### Récapitulatif des caractérisations 2015 :

DATE	SECTEUR	TOTAL REFUS DE TRI EN %	REFUS VRAI en %	REFUS IM-BRIQUES en %	REFUS FINES en %
07/01/2015	Haussey, Montrécourt	12,7	10,05	0,00	2,65
14/01/2015	Solesmes	12,9	11,61	0,00	1,29
28/01/2015	Solesmes	25,34	23,34	0,00	2,00
04/02/2015	Haussey, Montrécourt	21,17	18,62	0	2,55
19/02/2015	Viesly, Escarmain	12,89	9,42	0,00	3,46
25/02/2015	Solesmes	25,19	20,43	0,25	4,5
05/03/2015	Viesly, Escarmain	17,57	11,5	0,23	5,84
11/03/2015	Solesmes	14,31	9,89	0,00	4,42
19/03/2015	Viesly, Escarmain	14	11,73	0,00	2,27
26/03/2015	Saint-martin, Sommaing, Vendegies	13,11	10,63	0,00	2,48
10/04/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	16,78	11,88	0,00	4,9
23/04/2015	Saint-martin, Sommaing, Vendegies	19,16	14,18	0,00	4,98
30/04/2015	Viesly, Escarmain	18,19	10,95	1,11	6,13
20/05/2015	Solesmes	12,69	10,37	0,00	2,33
28/05/2015	Haussey, Montrécourt	9,27	5,43	0,00	3,83
05/06/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	21,11	18,95	0,00	2,16
11/06/2015	Viesly, Escarmain	19,01	17,04	0,00	1,97

DATE	SECTEUR	TOTAL REFUS DE TRI EN %	REFUS VRAI en %	REFUS IM-BRIQUES en %	REFUS FINES en %
18/06/2015	Viesly, Escarmain	14,7	10,04	0,00	4,67
25/06/2015	Viesly, Escarmain	15,84	13,2	0,26	2,38
17/07/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	13,5	11,78	0	1,71
23/07/2015	Viesly, Escarmain	13,92	11,93	0,00	1,99
27/07/2015	Saulzoir	9,31	7,26	0,00	2,05
03/08/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	19,25	17,56	0,00	1,69
12/08/2015	Solesmes	14,76	11,85	0,22	2,69
17/08/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	10,45	9,45	0,00	1
26/08/2015	Solesmes	13,36	10,4	0,00	2,95
31/08/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	9,52	6,46	0,00	3,06
09/09/2015	Solesmes	10,6	9,33	0,00	1,26
14/09/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	11,99	9,10	0,00	2,89
23/09/2015	Ovillers, Amerval, Vertain, St Python, Beaurain, Bermerain, Romeries, Capelle	12,63	11,14	0,00	1,49
28/09/2015	Saulzoir	11,65	10,17	0,00	1,49
12/10/2015	Bermerain-Capelle	11,34	9,52	0,17	1,64
28/10/2015	Solesmes	19,82	16,71	0,00	3,11
09/11/2015	Solesmes	12,01	8,64	0,00	3,37
18/11/2015	Solesmes	8,91	7,27	0,00	1,64
26/11/2015	Solesmes	21,57	21,23	0,00	0,33
02/12/2015	Solesmes	15,9	14,03	0,00	1,87
09/12/2015	Solesmes	15,16	10,42	0,14	4,60
16/12/2015	Solesmes	16,32	13,87	0,30	2,15
24/12/2015	Solesmes	15,71	13,61	0,00	2,10

#### D.4 LES DECHETERIES : TONNAGES COLLECTES

##### Tonnages collectés en 2015 dans la déchèterie de Solesmes

Mois	Déchets verts		Gravats		Encombrants		Papiers cartons		Ferrailles	
	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes
Janvier	8	22,54	6	36,20	18	61,36	6	8,72	1	3,14
Février	7	19,76	6	45,18	18	63,64	7	9,28	1	3,80
Mars	14	47,32	9	69,76	23	79,74	8	9,36	2	5,32
Avril	21	90,90	14	127,16	28	100,86	8	11,46	2	5,00
Mai	24	105,78	15	129,30	27	115,18	9	11,54	2	3,88
Juin	24	100,92	15	105,30	27	92,58	9	12,60	2	6,16
Juillet	27	99,06	11	96,92	32	101,48	10	11,38	3	8,40
Août	32	126,32	16	143,86	39	135,22	9	10,40	3	9,42
Septembre	23	105,62	14	107,98	30	93,06	9	9,82	2	5,98
Octobre	24	97,72	15	93,24	25	84,32	10	12,30	3	6,38
Novembre	17	67,70	12	90,36	21	72,60	6	7,32	1	2,82
Décembre	11	35,92	10	74,18	18	62,28	9	12,28	1	4,22
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>919,56</b>	<b>143</b>	<b>1 119,44</b>	<b>306</b>	<b>1 062,32</b>	<b>100</b>	<b>126,46</b>	<b>23</b>	<b>64,52</b>

##### Tonnages collectés en 2015 dans la déchèterie de Bermerain

Mois	Déchets verts		Gravats		Encombrants		Papiers cartons		Ferrailles	
	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes	Rotation bennes	Tonnes
Janvier	5	7,1	2	12,7	8	16,06	2	2,32	1	1,86
Février	3	7,42	3	20,78	8	18,88	2	3,2	1	2,62
Mars	10	22,44	4	29,56	11	26,74	4	3,06	1	2,3
Avril	11	39,12	4	27,18	13	29,06	4	3,58	1	2,14
Mai	13	57,52	4	31,14	14	32,5	2	2,1	1	2,14
Juin	13	48,64	6	39,22	15	29,48	4	2,38	1	2,08
Juillet	13	39,38	8	64,42	13	26,84	4	2,68	1	2,92
Août	14	53,82	7	57,86	16	34,2	5	3,38	2	3,50
Septembre	13	46,98	5	23,98	13	26,2	4	1,58	1	1,78
Octobre	4	39,46	1	37,00	4	31,46	1	2,64	1	2,40
Novembre	11	37,84	5	24,68	12	28,68	2	2,24	1	2,04
Décembre	5	11,82	3	20,62	11	25,62	4	3,68	1	2,28
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>411,54</b>	<b>52</b>	<b>389,14</b>	<b>138</b>	<b>325,72</b>	<b>38</b>	<b>32,84</b>	<b>13</b>	<b>28,06</b>

Concernant les déchets non dangereux acceptés en déchèterie, les déchets représentant les tonnages les plus importants ne sont pas les mêmes pour les 2 déchèteries:

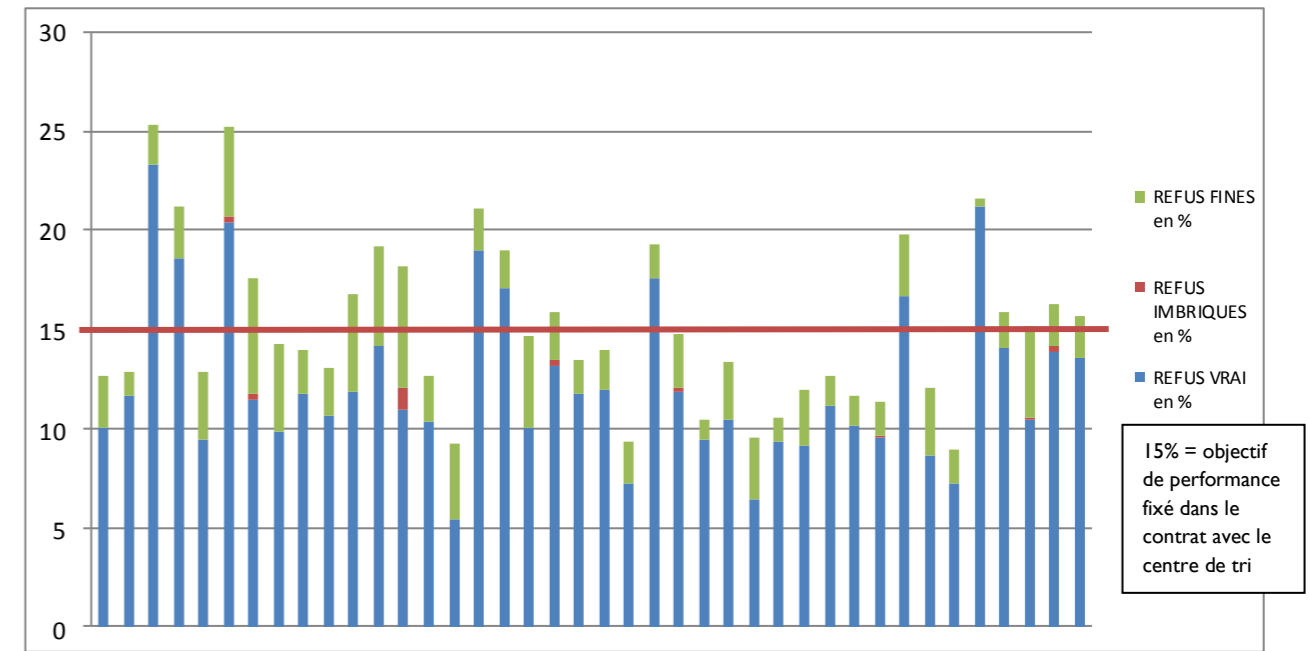
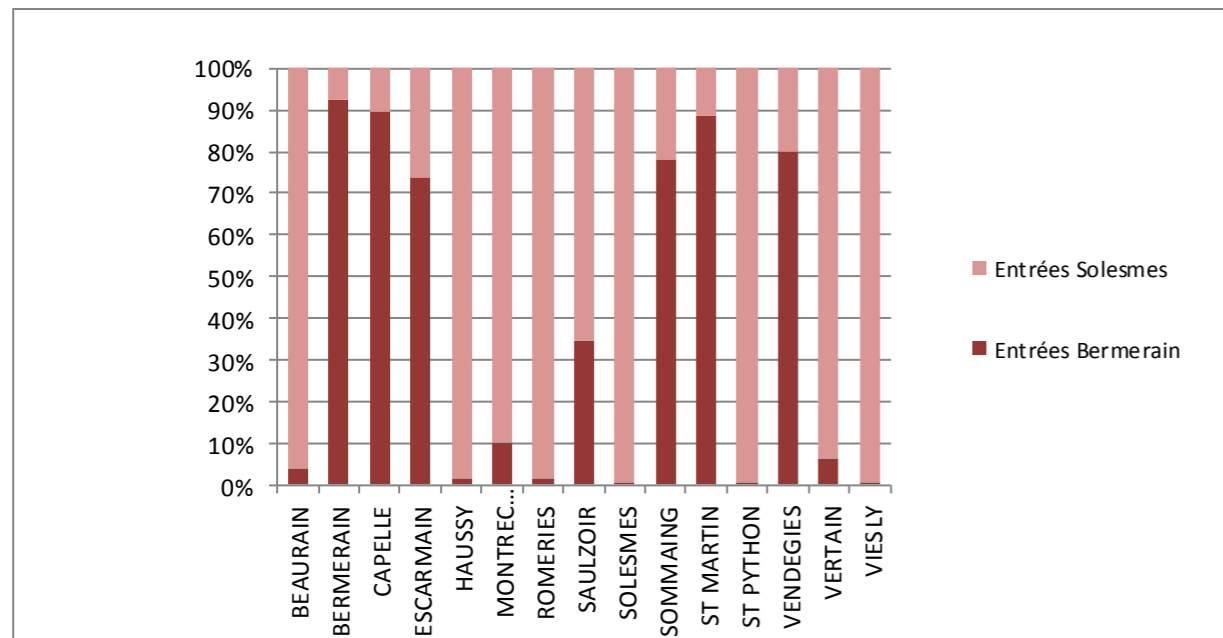
- à Solesmes, les gravats et les encombrants sont majoritaires représentant respectivement 34% et 32% du gisement total,
- à Bermerain, les déchets verts et les gravats sont majoritaires avec 35% et 33% du gisement total.

## Apports 2015 à la déchèterie de Solesmes

En 2015, 30 361 entrées ont été enregistrées contre 28 806 en 2014, soit une hausse de 5% (1 555 entrées de plus).

ORIGINE	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL-LET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%
BEURAIN	16	11	44	48	40	43	69	74	53	45	22	30	495	1,6
BERMERAIN	9	5	5	36	84	14	19	30	16	18	15	5	256	0,8
CAPELLE	2	2	4	8	19	5	8	12	9	3	7	2	81	0,3
ESCARMAIN	14	15	24	51	68	41	43	41	30	46	21	9	403	1,3
HAUSSY	61	74	115	0	172	158	184	294	184	159	125	102	1 628	5,4
MONTRECCOURT	0	0	0	2	1	0	1	2	0	3	0	0	9	0,0
ROMERIES	74	73	108	157	163	180	158	264	182	123	104	104	1 690	5,6
SAULZOIR	1	7	5	21	20	12	12	23	13	14	7	12	147	0,5
SOLESMES	629	576	1 170	1 757	1 737	1 713	1 683	1 810	1 567	1 342	996	842	15 822	52,1
SOMMAING	8	3	21	25	39	29	35	38	23	13	17	12	263	0,9
ST MARTIN	9	3	15	29	61	16	23	22	26	21	17	4	246	0,8
ST PYTHON	161	159	336	452	466	423	457	564	448	413	283	224	4 386	14,4
VENDEGIES	21	28	45	71	150	97	93	128	118	74	48	28	901	3,0
VERTAIN	69	77	118	189	222	252	212	245	203	180	138	101	2 006	6,6
VIESLY	79	70	177	222	200	208	211	289	202	164	113	93	2 028	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 153</b>	<b>1 103</b>	<b>2 187</b>	<b>3 068</b>	<b>3 442</b>	<b>3 191</b>	<b>3 208</b>	<b>3 836</b>	<b>3 074</b>	<b>2 618</b>	<b>1 913</b>	<b>1 568</b>	<b>30 361</b>	100%

Comme illustre le graphique ci-dessous, les usagers se dirigent vers la déchèterie la plus proche de leur domicile. La répartition est équilibrée sur le territoire avec 9 communes se dirigeant plutôt vers le site de Solesmes et 6 communes vers le site de Bermerain.

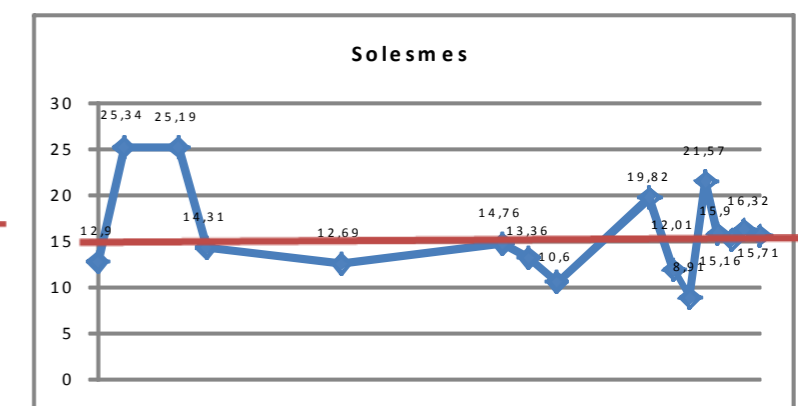
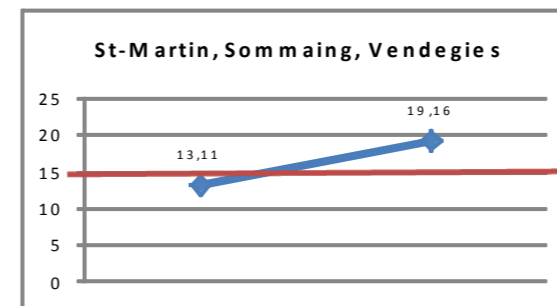
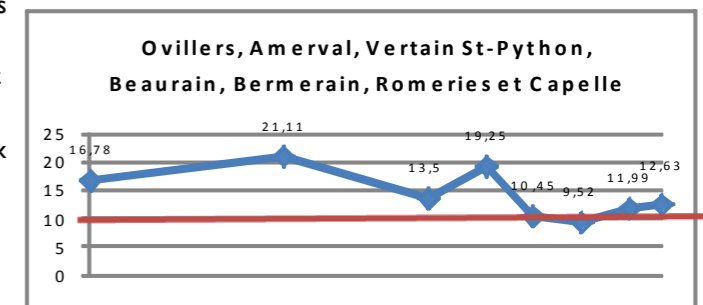


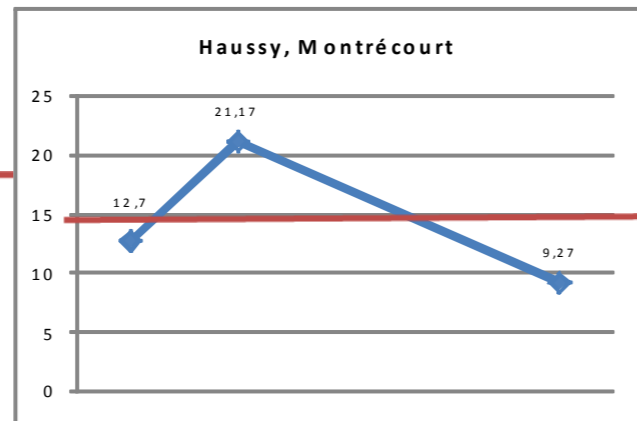
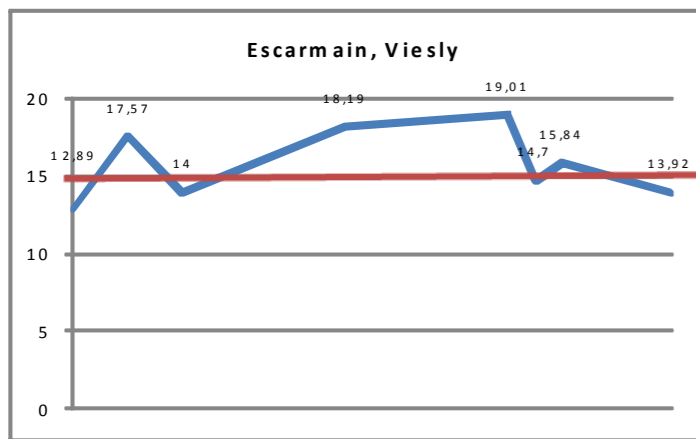
L'analyse des types de « refus de tri » met en valeur l'importance des refus réels, qui représentent un gisement potentiel d'amélioration : la majorité des « refus de tri » enregistrés pourrait donc être évitée par le seul respect des consignes de tri. Les « imbriqués » correspondent à la façon de gérer son bac jaune (écrasement lié à la volonté de gagner de la place dans sa poubelle) : la diffusion d'astuces « pratiques » doit permettre d'éviter en partie ce type de refus (les imbriqués sont parfois le fait du chauffeur du camion de collecte qui sature sa benne et engendre ainsi un écrasement de son contenu). Enfin, les « fines » sont les éléments qui, en raison de leur taille, échappent aux étapes de séparation en centre de tri (bouchons, papiers déchirés en morceaux...) : ces éléments devraient être mis dans le bac gris malgré leur nature recyclable. Il s'agit de la catégorie de « refus de tri » sur laquelle il est le plus difficile de communiquer.

### Suivi des performances de chaque tournée de collecte en 2015

Les résultats dépassant les 15% par tournée sont les suivants :

- ◆ Sommaing/Saint Martin/Vendegies : 1 sur 2 (soit 50%)
- ◆ Saint Python/Romerias. Beaurain et les hameaux d'Ovillers et Amerval : 3 sur 8 (soit 38%)
- ◆ Solesmes : 8 sur 16 (soit 50%)
- ◆ Escarmain et Viesly : 4 sur 8 (soit 50%)
- ◆ Haussy et Montréccourt : 1 sur 3 (soit 33%)
- ◆ Saulzoir : 0 sur 1 (1 caractérisation à 9.31%)





### Perspectives 2016

Afin de diminuer le taux de refus de tri, un travail sur les refus de tri sera mené en 2016 le but étant de passer sous la barre des 15%.

### L'action de suivi et de sensibilisation au tri

#### Un suivi de terrain et une permanence téléphonique pour répondre aux questions

Les équipes de la COVED assurent un contrôle régulier du contenu des bacs de tri et signalent les refus à l'issue de chaque collecte en vue d'une intervention de l'ambassadrice du tri. En complément, des opérations de contrôle de terrain sont assurées ponctuellement par le service Environnement de la CCPS, en partenariat avec la COVED. Une permanence téléphonique est assurée pour toute demande d'information liée au tri et au recyclage : un mémento « Vos questions / Nos réponses » a été mis en ligne sur le site internet de la CCPS et les outils existants (« mémotri » en particulier) sont diffusés. En 2015, 162 personnes (200 en 2014) ont eu leur bac ordures ménagères refusé à la collecte par la COVED pour diverses raisons comme un couvercle ouvert, un bac sorti trop tard ou une puce défectueuse (67 cas en 2015). De plus, 161 personnes (170 en 2014) ont été recontactées ou rencontrées après refus de leur bac à collecte.

#### Une sensibilisation au contact des habitants

Afin de sensibiliser les habitants au geste du tri ainsi qu'à la TEOMi, le service environnement intervient auprès :

- Des directeurs et animateurs des différents sites des Accueils de loisirs du Pays Solesmois,
- Des assistances maternelles du territoire,
- Des nouveaux arrivants lors de la mise en place des bacs de collecte.

#### Propositions d'interventions auprès des scolaires

En février et en juin 2015, une animation sur la sensibilisation au tri à été faite à l'école de Saint Martin et en périscolaire à Saulzoir via la mallette « Rouletaboule ».



### Perspectives 2016

Dans la continuité des années précédentes, la promotion du geste de tri et le rappel des consignes de tri seront maintenus et renouvelés : l'ambassadrice du tri se tient donc à disposition des habitants et des acteurs du territoire. Les animations scolaires seront à nouveau proposées aux enseignants volontaires afin de développer le tri dans les écoles.

### Tarifs pour les professionnels

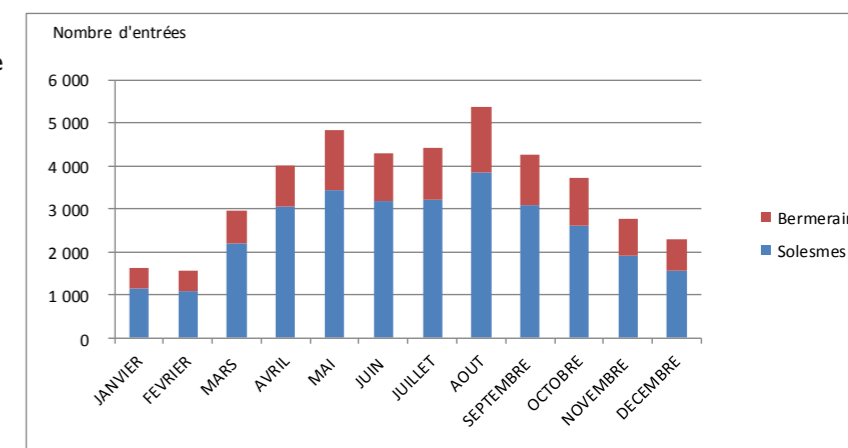
L'accès payant des professionnels aux déchèteries intercommunales a été instauré fin 2011. Les tarifs annuels sont basés sur le coût réel de gestion des matériaux concernés, rapporté au m<sup>3</sup> (comprenant l'enlèvement de la benne, le traitement et l'incinération le cas échéant). En 2015, les tarifs suivants ont été appliqués :

- Déchets verts : 12€ TTC par m<sup>3</sup>
- Gravats : 20€ TTC par m<sup>3</sup>
- D.I.B. : 20€ TTC par m<sup>3</sup>

Les apports sont payés à l'avance grâce à la gestion de « bons de dépôts » de 1 m<sup>3</sup> obtenus auprès des services de la CCPS : la demande donne lieu à une facturation et à un nombre de bons à déposer auprès des gardiens des déchèteries au fur et à mesure des dépôts. En 2015, 19 professionnels ont demandé des bons de dépôt, pour une recette de 3 260 euros.

### Origine des apports dans les déchèteries en 2015

Le graphique ci-contre illustre la saisonnalité de la fréquence des usagers. En 2015, 3 600 entrées mensuelles dans les deux déchèteries ont été atteintes de mars à novembre inclus, en fonction des conditions météorologiques.



### Apports 2015 à la déchèterie de Bermerain

Avec 11 742 entrées enregistrées en 2015, la fréquentation de la déchèterie de Bermerain est en baisse de 12% par rapport à 2014 (13 578 entrées en moins), après une hausse l'année précédente.

COMMUNE	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%
BEAURAIN	1	4	1	1	3	1	1	1	0	7	0	0	20	0,2
BERMERAIN	108	147	223	253	371	302	310	413	301	256	214	200	3 098	26,4
CAPELLE	38	28	50	68	73	56	66	94	66	62	34	52	687	5,9
ESCARMAIN	52	45	81	100	140	107	114	153	101	105	75	51	1 124	9,6
HAUSSY	1	1	1	1	1	5	1	6	3	0	2	2	24	0,2
MONTRECOURT	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0
ROMERIES	0	0	3	3	4	3	2	2	1	2	3	2	25	0,2
SAULZOIR	4	3	4	3	11	10	7	10	5	9	4	8	78	0,7
SOLESMES	10	10	14	8	18	16	12	15	14	6	5	9	137	1,2
SOMMAING	41	40	34	87	96	76	95	101	94	103	102	67	936	8,0
ST MARTIN	77	65	127	136	205	165	193	268	208	202	138	89	1 873	16,0
ST PYTHON	5	1	4	0	1	2	2	2	3	1	1	2	24	0,2
VENDEGIES	140	125	231	261	422	335	378	445	389	349	270	218	3 563	30,3
VERTAIN	7	4	6	11	25	12	17	17	9	10	12	12	142	1,2
VIESLY	0	0	3	0	4	0	0	1	0	1	0	1	10	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>484</b>	<b>473</b>	<b>782</b>	<b>932</b>	<b>1 375</b>	<b>1 090</b>	<b>1 198</b>	<b>1 528</b>	<b>1 194</b>	<b>1 113</b>	<b>860</b>	<b>713</b>	<b>11 742</b>	<b>100%</b>

### D.3. LES DÉCHÈTERIES DE SOLESMES ET DE BERMERAIN : FONCTIONNEMENT

La Communauté de communes du Pays Solesmois gère en régie 2 déchèteries situées dans les communes de Solesmes (dans la ZAE Voyette de Vertain) et de Bermerain (rue Tordoir), respectivement depuis 1994 et 2007.

#### Rappel des horaires d'ouverture

En 2015, la « haute saison » a été mise en place du 30 mars au 4 octobre 2015 selon les horaires suivants (39 heures 30 hebdomadaires à Solesmes et 24 heures hebdomadaires à Bermerain) :

	Déchèterie de Solesmes		Déchèterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>lundi</b>	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
<b>mardi</b>	FERMETURE HEBDOMADAIRE			
<b>mercredi</b>	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
<b>jeudi</b>	FERME	13h30 – 18h	FERME	FERME
<b>vendredi</b>	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	FERME
<b>samedi</b>	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
<b>dimanche</b>	9h-12h	FERME	FERME	FERME

La « basse saison » a été ouverte à partir du 5 octobre 2015 (31 heures 30 hebdomadaires à Solesmes et 21 heures hebdomadaires à Bermerain) :

	Déchèterie de Solesmes		Déchèterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>lundi</b>	8h30 – 12h	13h30 – 17h	8h30 – 12h	13h30 – 17h
<b>mardi</b>	FERMETURE HEBDOMADAIRE			
<b>mercredi</b>	8h30 – 12h	13h30 – 17h	8h30 – 12h	13h30 – 17h
<b>jeudi</b>	FERME	13h30 – 17h	FERME	FERME
<b>vendredi</b>	8h30 – 12h	13h30 – 17h	FERME	FERME
<b>samedi</b>	8h30 – 12h	13h30 – 17h	8h30 – 12h	13h30 – 17h
<b>dimanche</b>	FERMETURE HEBDOMADAIRE			

#### Rappel des dépôts acceptés

Déchèterie de Solesmes	Déchèterie de Bermerain
Les encombrants issus des ménages	Les encombrants issus des ménages
Les déchets de jardin	Les déchets de jardin
Les gravats et matériaux de démolition et de bricolage	Les gravats et matériaux de démolition et de bricolage
Les métaux ferreux et non ferreux	Les métaux ferreux et non ferreux
Les cartons secs et non souillés	Les cartons secs et non souillés
Les journaux, magazines, prospectus	Les journaux, magazines, prospectus
Le verre	Le verre
Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Les Déchets d'équipements Électriques et Électroniques
Les piles, les batteries	Les piles et les batteries
Les pneus VL déjantés (4 pneus par véhicule par an)	Les pneus VL déjantés (4 pneus par véhicule par an)
Les capsules mono doses de café	Les capsules mono doses de café
Les cartouches d'encre usagées	Les cartouches d'encre usagées
Les objets destinés au réemploi	Les objets destinés au réemploi
Les textiles et chaussures usagés	Les textiles et chaussures usagés
Les ampoules usagées	Les ampoules usagées
Les huiles de vidange et de friture	
Les déchets ménagers spéciaux (peintures, etc)	
Les radiographies et imageries médicales	

#### Les actions de prévention des déchets

Suite à l'adhésion au programme de prévention BOREAL fin 2010, la CCPS s'est engagée à répondre aux ambitions du Grenelle de l'environnement : faire baisser la production d'ordures ménagères par habitant en 5 ans et sensibiliser à la réduction de la toxicité des déchets des ménages.



#### Promotion du compostage individuel

La CCPS diffuse depuis octobre 2011 des bacs composteurs à prix réduit aux habitants souhaitant se lancer ou améliorer leurs pratiques de compostage : 3 modèles de 360, 400 ou 600 litres en bois ou en plastique sont proposés à un tarif préférentiel, un « bio-seau » est inclus dans le prix d'achat.

En 2015, 7 réunions publiques ont été organisées en partenariat avec les guides composteurs du territoire (Solesmes, Saulzoi, Vertain et Viesly). De plus, 2 animations ont été menées lors d'événements locaux (Troc des plantes à Vendegies et le Fête de la Nature à Solesmes).

La CCPS a accompagné la mise en place d'un site de compostage collectif sur plusieurs sites:

- L'école primaire de St-Python,
- La commune de Capelle sur Ecaillon,
- La gendarmerie de Solesmes,
- L'institut st-Michel à Solesmes.

De nouveaux outils de communication ont été développés pour la tenue des stands lors des événements locaux et pour les retraits de composteurs.

73 composteurs ont été vendus en 2015.



#### Promotion du réemploi et de la réparation

Suite à l'engouement suscité lors de la 3ème édition du Village du réemploi à Solesmes à laquelle la CCPS a participé. Des ateliers de la réparation ont été organisés grâce au concours des bénévoles bricoleurs (environ dix bénévoles à chaque atelier).

Ceux-ci ont eu lieu dans plusieurs communes du territoire :

- 25 avril 2015 à Escarmain,
- 27 juin 2015 à St-Python,
- 30 septembre 2015 à Vertain,
- 21 novembre 2015 à Saulzoi.



# D/ Les apports volontaires

## D.1. LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE

La collecte des points d'apport volontaire pour le verre est assurée par la société COVED, selon une fréquence variable en fonction des sites.

Suite à l'arrêt de la collecte en porte à porte, des points d'apport volontaire ont été ajoutés sur le territoire portant le nombre total à 65 cloches à verre réparties comme suit :

	Nombre de PAV
Beaurain	1
Bermerain	4
Capelle	1
Escarmain	2
Haussey	7
Montrécourt	1
Romeris	2
Saint Martin	2
Saint Python	4
Saulzoir	7
Solesmes	19
Sommaing	2
Vendegies	5
Vertain	2
Viesly	6

Le nombre de PAV (Points d'Apport Volontaire) est en corrélation avec le nombre d'habitants des communes, ainsi la commune de Solesmes est équipée de 19 cloches à verre tandis qu'on en trouve qu'une seule à Beaurain.

Verre PAV	Tonnages collectés
Janvier	14.56
Février	7,32
Mars	14.72
Avril	61.40
Mai	63.60
Juin	56.10
Juillet	82.08
Août	56.50
Septembre	57.04
Octobre	68.22
Novembre	56.36
Décembre	77.76
<b>TOTAL</b>	<b>356.28</b>
<b>en KG/an/hab.</b>	<b>41.31</b>

Suite à l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte en 2015, le verre collecté en apport volontaire a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+30.56 kg/an/habitant).

La quantité totale de verre collectée par habitant en porte à porte et apport volontaire est de 54.40 kg/an/habitant en 2015 contre 58.05 kg/an/habitant en 2014. La diminution constatée reste modérée malgré l'arrêt de la collecte en porte à porte.

### Perspectives 2016

La communication sur la collecte du verre en porte à porte sera renforcée. Celle-ci sera accompagnée d'un rappel des emplacements des cloches à verre.

## D.2. LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE TEXTILE

20 points d'apport volontaire sont installés dans 13 communes du territoire et sont gérés par le Relais du Cambresis (basé à Saint Hilaire lez Cambrai) dans le cadre d'une convention intercommunale. Les apports sont en légère augmentation avec 70 272 kg en 2015 contre 67 922 kg en 2014. Les textiles et linges de maison usagés sont collectés en vue d'une revente en France (réseau des boutiques Ding Fring, d'une exportation en Afrique ou Europe de l'est et de la revente des matières premières (laine en particulier). Enfin, une partie des textiles récupérés contribue à la production d'un isolant thermique et acoustique pour le bâtiment en fibres textiles recyclées (plus de 70% de coton), intitulé « Métisse ».

Points de collecte	Nbre	Total
Beaurain- rue de l'école	1	1 263
Bermerain- rue de la poste	1	4 606
Escarmain- rue du grand marais	1	2 519
Haussey- place jean jaurès	1	4 073
Romeris- rue du quesnoy	1	1 728
Saint-Martin-sur-Ecaillon- rue du puits	1	2 083
Saint-Python- rue de la paix	1	1 165
Saulzoir- rue du maréchal foch	2	7 629
Solesmes- carrefour market	2	13 841
Solesmes- déchèterie	1	4 435
Solesmes- piscine*	1	1 446
Solesmes - rue de Ponceau*	1	2 584
Solesmes - Saint-Vincent de Paul*	0	288
solesmes - Super U	1	6 449
Solesmes- Styleco	1	2 427
Sommaing- rue de saint-quentin	1	2 362
Vendegies-sur-Ecaillon-rue de valenciennes	1	3 684
Vertain- rue de la cavée	1	3 033
Viesly- rue jean jaurès	1	4 657
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>70 272</b>

\* bornes mises en service courant 2015

